

*Loi portant ouverture, sur l'exercice 1906,
de crédits supplémentaires se rattachant
à la création du ministère du travail et de la prévoyance sociale
et d'un sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre¹*

J.O. 17 novembre 1906

*Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :*

Art. 1^{er} – Il est ouvert aux ministres, sur l'exercice 1906, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 17 avril 1906 et par les lois spéciales, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme totale de quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt trois francs (43,583fr.) qui demeure répartie, par ministère et par chapitre, conformément à l'état ci-annexé.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1906.

Art. 2 – Est autorisée la transformation en direction, à l'administration centrale du ministère du commerce et de l'industrie, de la division du personnel et de la comptabilité.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

*Fait à Paris, le 16 novembre 1906
A. Fallières*

*Par le Président de la République :
Le président du conseil,
ministre de l'intérieur,
G Clemenceau.*

*Le ministre des finances.
J. Caillaux*

¹ (extraits des cahiers du Chatefp n°9, avril 2008)

Tableau, par ministère et par chapitre, des crédits supplémentaires accordés sur le budget de l'exercice 1906

Chapitres	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS	
		Par chapitre	Par ministre
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
	1ère section – Dépenses générales		
	3ème partie – services généraux des ministères		
1	Traitement du ministre et état-major de l'armée	4.585	4.585
	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE		
	3ème partie – services généraux des ministères		
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	3.000	3.000
	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE		
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	20.123	
2	Personnel de service de l'administration centrale	3.975	
3	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	11.200	
4	Achats de livres, abonnements aux revues et journaux	200	35.998
5	Impressions	500	
	Total de l'annexe.....	43.583	43.583

Vu pour être annexé à la loi du 16 novembre 1906, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés

Le Président de la République française
A. Fallières

Par le Président de la République
Le président du conseil, ministre de l'intérieur
G. Clemenceau

Le ministre des finances
J. Caillaux

